

## Attentes en matière de visibilité



Votre organisation peut choisir une ou l'autre des visibilités suivantes. En tout temps, il est important d'en discuter avec la conseillère ou le conseiller attribué à votre dossier.

L'utilisation du logo de LSAT doit respecter les normes graphiques de l'organisation et être préalablement approuvée par la conseillère en communication à l'adresse suivante : [skrichard@ulsat.qc.ca](mailto:skrichard@ulsat.qc.ca).

### Signature visuelle (logo)

Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue (LSAT) souhaite que son logo, et celui du Gouvernement du Québec apparaissent dans tous les documents promotionnels et informatifs produits par les organismes ou les individus recevant son appui.

Voici des exemples de documents où l'utilisation du logo s'applique :

- Affichage sur les lieux
- Articles promotionnels
- Communiqué de presse
- Dépliant, brochure, feuillet informatif, etc.
- Équipement ou matériel sportif
- Expériences : Kiosque photo, zone détente, nom des zones
- Invitation
- Pancarte, affiche, etc.
- Programme d'évènement
- Publicité – presse écrite
- Publicité – télé
- Site Internet
- Billets (lorsque l'espace le permet)
- etc.

### Crédit (mention verbale ou écrite)

Dans le cas exceptionnel où l'application du logo est impossible, LSAT demande qu'un crédit lui soit accordé.

Voici un exemple de libellé à ajouter :

*Ce projet est réalisé grâce au soutien de Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue et du Gouvernement du Québec.*

Voici des exemples où l'utilisation du crédit s'applique :

- Dépliant, brochure, feuillet informatif, etc. (lorsque l'utilisation du logo est impossible)
- Entrevue
- Programme d'événement (lorsque l'utilisation de la signature visuelle est impossible)
- Publicité radio (verbal)
- Publication sur les réseaux sociaux
- Lorsqu'un communiqué de presse est produit, en plus du logo, les organismes doivent ajouter le paragraphe suivant à la fin de la communication :

### **À propos de Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue**

*Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue a pour mission de faire la différence dans l'atteinte d'une meilleure qualité de vie de la population en stimulant le développement ainsi que la pratique du loisir, du sport, du plein air et de l'activité physique tout en favorisant l'adoption de saines habitudes de vie, et ce, en collaboration avec ses partenaires et en respect des réalités de la région.*

## **Activités publiques**

Lors d'une conférence de presse, d'un spectacle, d'un événement ou toute autre activité publique soutenu par LSAT, la participation de l'organisation, et celle du Gouvernement du Québec, doivent être soulignées verbalement selon les modalités décrites à la section « Crédit ».

LSAT demande également d'être invité aux activités publiques et de se voir offrir la possibilité de prendre la parole. L'invitation peut être envoyée directement à l'agent responsable de votre dossier.

LSAT demande aux organismes ou individus d'afficher le logo de l'organisation lors de l'activité publique.

## **Approbation et envoi des éléments de communication**

L'utilisation du logo de LSAT doit respecter les normes graphiques de l'organisation et être préalablement approuvée par la conseillère en communication à l'adresse suivante :

[skrichard@ulsat.qc.ca](mailto:skrichard@ulsat.qc.ca).

Les éléments visuels contenant le logo de LSAT et du gouvernement du Québec doivent être transmis pour approbation **au moins 5 jours ouvrables** avant la date de diffusion.

## NORMES GRAPHIQUES DU LOGO DE LSAT

L'utilisation du logo du Gouvernement du Québec doit respecter les normes graphiques de celui-ci.

## NORMES GRAPHIQUES DU LOGO DU GOUVERNEMENT

À titre indicatif, voici les zones de protection qui doivent être respectées pour chacun des logos :

M = ■  
LE M DU LOGO EST LA  
PROPORTION D'ESPACEMENT  
À RESPECTER



Afin d'assurer une mise en valeur convenable de la signature, il faut toujours laisser autour de celle-ci une zone de protection exempte de texte ou de tout autre élément graphique. La largeur de cette zone de protection correspond à celle du rectangle étalon.

